

Montpellier le 20 04 2011

NUMERO : 4

SECTION CFDT CELR

☎ CFDT
Ou
☎ 04 67 91 85 36
Ou
✉ cfdt.celr@free.fr

**Dans ce
numéro :**

Ca s'est passé...

Ce que l'Employeur
n'aurait pas dû
écrire !

Risques psychoso-
ciaux: l'accord en
CELR.

L'agenda de mai

Citation du mois:

« Le travail, c'est la
santé... Mais à quoi
sert alors la Méde-
cine du Travail ? »

Pierre Dac.



Le mois d'avril marque traditionnellement l'arrêté des comptes de la CELR.

Si l'entreprise a été **commercialement et financièrement vertueuse**, alors se déclenche **l'attribution d'une enveloppe** répartie suivant les

termes **d'un accord** signé pour 3 ans entre la **direction et les OS.**

L'INTERESSEMENT

La commission de suivi sur l'accord d'intéressement, composée d'élu du C.E. et dans laquelle la CFDT est présente, s'est réunie le 15, après validation par le COS le 5 avril et C.E. exceptionnel le 6.

Sa mission est de contrôler et valider la répartition correspondant aux termes de l'accord, et ainsi en permettre le paiement.

Vision « passé », l'accord est terminé.

Vision « futur », il revient aux représentant syndicaux d'en négocier un nouveau pour la période des 3 ans à venir.

Pour la CFDT, la première réunion du 15 avril a permis de conforter les principes d'une répartition égalitaire et proportionnelle, et d'une correspondance lisible entre les indicateurs économiques de l'entreprise et les montants déclenchés correspondants.

Qui ne souhaite pas des règles connues et pour lesquelles on ne pourra déroger !

A l'opposé du principe de distribution de la part variable !

Ce que l'Employeur n'aurait pas dû écrire !

Déclaration préalable des délégués du Personnel de la CFDT le 14 AVRIL.

« La lecture du communiqué de la DRH sur la NAO du 30 mars nous interpelle.

En effet, votre présentation laisse croire que les 4 syndicats sont unanimes sur les 6 mesures décrites, or pour notre organisation syndicale, la CFDT:

- la 2ème mesure concernant la politique unilatérale d'augmentations et de promotions n'est pas résultante d'un accord, ni même d'une quelconque négociation, mais d'une décision unilatérale de la CELR.
- La 5ème mesure, sur les crédits, ne correspond pas à l'accord signé. Il laisse entendre que l'on a demandé une négociation sur l'ensemble des prêts aux agents (immobilier et à la consommation).
- La 6ème mesure, sur l'égalité homme/femme s'appuie sur un accord qui n'est pas signé par la CFDT et laisse croire que nous y avons désormais adhéré.

De plus vous revenez sur les décisions nationales BPCE qui sont unilatérales. La lecture de cette note improprement appelée « Négociation au sein de la branche », laisse entendre que, localement, nous avons avalisé les augmentations nationales.

Merci de tenir compte de ces remarques et de bien vouloir rectifier votre communication. »

RISQUES PSYCHOSOCIAUX: L'ACCORD EN CELR



C'est pour **prévenir ce genre de situation au travail** qu'un accord a été conclu le 30 avril 2010, accord signé par 3 OS sur 4, dont la CFDT.

Dans son préambule, cet accord précise que « **la prévention des risques liés au travail, la préservation de la santé physique et mentale des collaborateurs et la lutte contre toute forme de violence au travail constituent des axes majeurs et prioritaires de la politique sociale de la C.E. du Languedoc-Roussillon** ».

Piloté par l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), un diagnostic a été effectué au sein d'agences du réseau choisies par les membres du CHSCT. Depuis un plan d'action est en marche. Il se décompose en 6 axes.

Axe1. Extension Diagnostic Fonctions Support

Ce diagnostic a été effectué par l'ARACT qui en a fait la restitution aux membres du CHSCT le 9 février 2011.

Une commission réunissant un élu par OS, le médecin du travail et le DRH planche depuis 2 réunions sur l'élaboration d'un plan d'action.

Axe2. Mise en place d'une Cellule de Veille et de Cohésion Sociale

Depuis sa création, la cellule s'est réunie trois fois sur des cas précis, mais aussi pour faire un point sur l'évolution de l'accord.

Axe3. Elaboration d'un Guide Pratique sur les RPS

Regroupant les procédures internes tant au niveau des RPS que du harcèlement, et élaboré par une commission d'élus et de représentants de la DRH, ce guide a été distribué à l'ensemble des salariés de l'entreprise fin décembre 2010.

Axe4. Mise en place d'un Questionnaire sur les RPS

Une commission paritaire, complétée par le médecin du travail élabore un questionnaire qui sera intégré dans une enquête IPSOS sur un baromètre de satisfaction entreprise.

La consultation est prévue avant l'été 2011.

Axe5. Accompagnement Managérial: Formation et Sensibilisation

Ont déjà été formés 125 managers, Directoire compris. La formation des 145 autres est programmée d'ici fin 2011.

Axe6. Clarification et Simplification de la Politique Commerciale

A ce jour, 6 réunions avec les représentants de la direction commerciale. C'est là que nous avons le plus de mal à avancer!

L'AGENDA DE MAI

COMITE d'ENTREPRISE sur les Comptes 2010, le vendredi 6

REUNION des DP, le jeudi 12

COMMISSION CHSCT « SCAN CHEQUES AGENCES », le mercredi 18

CELLULE DE VEILLE « RISQUES RPS », le mercredi 25

COMITE d'ENTREPRISE, le vendredi 27



Nous vous invitons à nous transmettre 15 jours avant les dates de ces réunions vos éventuelles questions.

BULLETIN de DEMANDE d'ADHESION à la CFDT

NOM / PRENOM : AGENCE / DIRECTION :

N° TELEPHONE : Fait le :/...../.....

Signature :

A retourner à : CFDT - Locaux sociaux - ALCO .

Si vous préférez recevoir les parutions par courrier électronique, faites-nous le savoir.